



# SYNTHÈSE DE L'AVIS

## CITÉ jeune, participe! Avis sur l'engagement citoyen

DU

CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

---

JUIN 2013

Montréal 



## SOMMAIRE

La participation citoyenne est un concept aux limites imprécises, issu de la conjugaison de plusieurs sens qui lui sont donnés. Elle peut prendre plusieurs formes concrètes qui s'appuient sur les droits civiques, les droits politiques et les droits sociaux des citoyens. Dans cette perspective, la participation citoyenne regroupe trois formes de participation : la participation politique, la participation démocratique et la participation sociale. C'est par la lorgnette de ces trois dimensions que nous avons étudié la participation citoyenne des jeunes Montréalais et formulé des recommandations visant à l'encourager sous toutes ses formes.

Notre analyse repose sur une vaste recherche documentaire ainsi que sur la rencontre de spécialistes de la participation citoyenne. Nous avons également recueilli l'opinion des jeunes Montréalais à travers un grand sondage dont les résultats figurent dans l'avis complet.

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a pu constater que la Ville de Montréal soutient de nombreuses initiatives contribuant à la participation citoyenne des jeunes Montréalais. Toutefois, divers freins à la participation ont été également relevés.

Devant ce constat, 15 recommandations ont été élaborées pour favoriser la participation citoyenne des jeunes sous toutes ses formes. Six recommandations traitent de la participation politique des jeunes, dont plusieurs encouragent leur participation lors des élections municipales, notamment en développant les compétences civiques des jeunes montréalais.

Les neuf dernières recommandations ont trait à la participation démocratique et sociale des jeunes. Elles visent, en outre, à ce que la Ville de Montréal favorise la participation des jeunes en publiant des données ouvertes, en adoptant des formules conviviales de consultations publiques et en rédigeant ses documents destinés aux jeunes en langage clair.

## **INTRODUCTION**

Les membres du CjM ont choisi en 2012 de se pencher sur la question de la participation citoyenne des jeunes Montréalais. Ce thème, que le CjM a déjà abordé dans son avis sur la communication, nous semblait plus pertinent que jamais, l'année 2012 ayant connu l'une des plus importantes mobilisations étudiantes de l'histoire du Québec!

Le CjM a donc élaboré cet avis en ayant pour objectif de faire le point sur la situation actuelle et de formuler des pistes de solutions adaptées à la réalité de la métropole pour encourager toutes les formes de participation citoyenne des jeunes.

Cet avis présente, dans un premier temps, différentes formes de participation citoyenne ainsi que les principales notions qui nous permettent de mieux comprendre ce sujet plutôt vaste. Dans un deuxième temps, il brosse un portrait de la participation politique des jeunes. À l'approche de l'élection municipale générale de 2013, nous jugeons pertinent de réfléchir à la participation électorale des jeunes. Enfin, nous abordons la participation démocratique et sociale des jeunes Montréalais. Ces formes de participation sont très importantes chez les jeunes et couvrent tant de domaines différents qu'il nous serait impossible de leur rendre justice dans cet avis.

## **QU'EST-CE QUE LA PARTICIPATION CITOYENNE?**

La notion de participation citoyenne est difficile à cerner parce qu'elle est issue de la conjugaison de plusieurs sens qui lui sont donnés. Toutefois, si l'on définit la citoyenneté par le droit et la capacité de participer directement ou indirectement aux affaires publiques, la participation citoyenne devient alors l'actualisation de ce potentiel, soit la forme active de la citoyenneté.

Cette citoyenneté active s'exprime à travers diverses formes d'engagement individuel et collectif visant une certaine transformation sociale de son milieu et de la société. Elle s'exprime dans une implication du citoyen dans les processus décisionnels le concernant, et dans une forme plus individuelle, avec l'insertion de la personne dans les projets communautaires. Pour plusieurs jeunes Montréalais, la participation citoyenne est avant tout un devoir et non pas un concept à définir. Selon eux, la participation citoyenne consiste à prendre ses responsabilités, à donner son avis dans un esprit démocratique.

La participation citoyenne peut prendre plusieurs formes concrètes, qui s'appuient sur les droits civiques, les droits politiques et les droits sociaux des citoyens. Dans cette perspective, la participation citoyenne regroupe trois formes de participation dans l'espace public : la participation politique, la participation démocratique et la participation dans la société civile. Ces

trois dimensions de la participation citoyenne sont aussi une inspiration pour la structure de cet avis.

## **LA PARTICIPATION POLITIQUE**

Historiquement, la citoyenneté politique est associée à l'avènement des démocraties représentatives et à la généralisation du droit de vote. Le vote n'est évidemment pas le seul moyen pour un citoyen de participer aux décisions de sa municipalité. Participer, c'est aussi s'impliquer dans les élections municipales à titre de candidat ou siéger au conseil d'administration d'un organisme public, par exemple. Ce sont autant de formes de participation politique, puisque cela signifie que nous pouvons prendre part directement aux décisions qui seront prises par les instances publiques. Tous ces exemples de participation ont un point en commun : ils sont liés au pouvoir politique de la municipalité.

## **LA PARTICIPATION ÉLECTORALE DES JEUNES**

Le déclin de la participation électorale, tout particulièrement celle des jeunes, est une tendance lourde et profonde dans les sociétés démocratiques depuis la fin des années 1980. En dépit d'un certain degré de variation d'une élection à l'autre, la tendance à la baisse constatée au Québec semble suivre la même direction que celle observée aux élections municipales et fédérales.

Les données sur le vote des jeunes sont encore plus alarmantes puisqu'elles traduisent, pour la plupart, un déclin de leur participation aux élections. La participation électorale suit un cycle tributaire de l'âge : pour diverses raisons d'ordre structurel, social, moral et économique, un pourcentage moins élevé de jeunes se rendrait aux urnes comparativement aux personnes plus âgées et, en vieillissant, ces jeunes abstentionnistes seraient plus susceptibles d'aller voter. Cette tendance est connue sous le nom d'« effet du cycle de vie ».

Cependant, plusieurs études récentes révèlent que cette tendance ne se vérifie plus autant que par le passé et que la tendance à voter davantage en vieillissant pourrait bien disparaître, à mesure que de nouvelles générations d'électeurs remplaceront les électeurs actuels. C'est pourquoi les experts sont d'avis que l'une des avenues les plus prometteuses pour lutter efficacement contre le déclin général de la participation électorale serait d'augmenter le taux de participation électorale initiale, c'est-à-dire celui des jeunes.

Considérant la grande mobilité des jeunes, une partie de la solution pourrait se trouver dans l'installation de bureaux de révision de la liste électorale et de bureaux de vote là où les jeunes se trouvent en plus grand nombre : les établissements d'enseignement postsecondaire. Les

étudiants devraient avoir l'opportunité de s'inscrire à la liste électorale et de voter<sup>1</sup>, à l'école ou dans leur district électoral, sur un terrain qui leur est familier.

### **RECOMMANDATION 1**

*QU'ÉLECTION MONTRÉAL PRIVILÉGIE L'OUVERTURE DE BUREAUX DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE ET DE BUREAUX DE SCRUTIN, LORSQUE LA LOI LE PERMETTRA, DANS DES ENDROITS FRÉQUENTÉS PAR LES JEUNES TELS QUE LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE*

Outre l'âge et la mobilité, plusieurs autres facteurs influencent le taux de participation aux élections. Selon une étude d'Élections Canada sur la participation électorale des jeunes, de ces facteurs sociodémographiques, l'instruction et l'origine (le fait d'être né au Canada) sont ceux qui ont le plus d'incidence sur la participation électorale. Les déterminants les plus importants sont toutefois l'intérêt pour la politique et le degré d'information au sujet de la politique.

Plusieurs modifications à notre système électoral et à la façon dont nous tenons les élections municipales pourraient également favoriser la participation électorale des jeunes. Les nouveaux mécanismes de votation, par exemple, sont souvent abordés comme une solution pour faire augmenter la participation. De tous ces nouveaux mécanismes de votation, le vote à distance par Internet est le plus susceptible d'améliorer l'accès au processus électoral. Les gens, et les jeunes en particulier, réalisent désormais plus de transactions que jamais sur leur téléphone ou leur ordinateur personnel, et ce phénomène ne fera que s'amplifier dans la prochaine décennie.

Une modification de l'âge légal de vote pourrait également avoir des conséquences sur la participation électorale. En Autriche, où l'on peut voter à seize ans depuis 2007, il a été déterminé qu'accorder un tel droit avait bien stimulé la participation et l'intérêt à court terme.

Finalement, l'adoption d'un mode de scrutin plus proportionnel pourrait lui aussi favoriser la participation. Cette augmentation de la participation, observée dans les pays qui ont adopté un mode de scrutin similaire, serait attribuable aux électeurs habituellement abstentionnistes, qui, grâce à un éventail politique plus grand, trouvaient que leur vote n'était plus gaspillé.

Plusieurs de ces facteurs ont le potentiel d'encourager la participation électorale des jeunes Montréalais et le CjM est d'avis que la Ville de Montréal devrait consulter les citoyens sur le sujet. Une fois la population consultée, la Ville pourrait prendre position et entamer les

---

<sup>1</sup> L'Assemblée nationale a adopté, le 23 avril 2013, le projet de loi 13 afin que les étudiants puissent voter dans leur établissement d'enseignement postsecondaire, mais seulement lors des élections provinciales. Le comité exécutif de Montréal a adopté le 8 mai 2013 une résolution pour qu'une demande soit officiellement formulée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) à cet effet. Nous espérons que le Ministère donnera suite à cette demande pour l'élection municipale de novembre 2013.

démarches nécessaires auprès du gouvernement provincial pour modifier la législation en conséquence.

## **RECOMMANDATION 2**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL ORGANISE UNE CONSULTATION PUBLIQUE POUR ÉTUDIER DIFFÉRENTS MOYENS DE FAVORISER LA PARTICIPATION ÉLECTORALE, INCLUANT LES NOUVEAUX MÉCANISMES DE VOTATION ET L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE DU VOTE À 16 ANS.*

### **1.1 PISTES DE RÉFLEXION POUR FAVORISER LA PARTICIPATION POLITIQUE DES JEUNES MONTRÉALAIS**

#### **Favoriser le développement des compétences civiques des jeunes**

D'après les études sur la participation des jeunes, il y aurait plusieurs façons de les encourager à voter, notamment l'éducation civique. Les études montrent que l'éducation civique est liée à une meilleure connaissance de la politique et à une intention accrue de voter, deux importants indices de participation électorale.

Le système scolaire, dont l'éducation à la citoyenneté est une prérogative importante, a évidemment un rôle important à jouer dans le développement des compétences civiques des jeunes. Notre sondage a révélé que plusieurs répondants sont d'avis que les écoles devraient jouer un rôle plus actif dans l'éducation à la citoyenneté, afin d'augmenter à long terme la participation citoyenne des jeunes. Bien qu'il soit difficile d'influer sur l'orientation de l'instruction civique dans les écoles, certaines municipalités ont pris d'intéressantes initiatives pour sensibiliser les jeunes étudiants à la vie municipale.

Nous croyons que la Ville de Montréal aurait intérêt à s'inspirer du programme éducatif « City Hall School » de la Ville de Calgary. Ce programme éducatif, réalisé conjointement avec le milieu scolaire, s'adresse aux étudiants du primaire et du secondaire. Les professeurs qui désirent y participer doivent inscrire leur groupe avant le début de l'année scolaire. Ces derniers auront la chance de passer une semaine complète à l'intérieur des différents services de l'administration municipale.

Ce genre de programme pourrait grandement contribuer à informer les jeunes sur le fonctionnement de leur ville et en faire de meilleurs citoyens. De tels programmes vont dans le sens des orientations de la Stratégie jeunesse montréalaise en multipliant les occasions d'échanges et de rapprochements entre les jeunes, les intervenants et les élus et contribuer au développement du leadership chez les jeunes.

### **RECOMMANDATION 3**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL ÉTUDIE LA POSSIBILITÉ DE METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME ÉDUCATIF INSPIRÉ DE LA CITY HALL SCHOOL DE CALGARY, EN PARTENARIAT AVEC LES COMMISSIONS SCOLAIRES DE MONTRÉAL.*

Alors qu'il est plutôt facile de joindre des jeunes déjà engagés dans leur collectivité (généralement des étudiants inscrits au cégep ou à l'université), le défi est d'y inviter ceux qui n'ont pas l'habitude de participer. Une option intéressante pour encourager cette clientèle à participer à des activités contribuant à développer son sens civique serait l'organisation annuelle d'une semaine montréalaise de la participation citoyenne. Cette semaine aurait pour objectifs de sensibiliser les jeunes Montréalais à l'importance de la participation citoyenne et de leur démontrer les impacts réels d'un engagement dans sa communauté. Ce serait également la semaine à privilégier pour accueillir les jeunes étudiants montréalais à l'hôtel de ville, dans le cadre du programme éducatif inspiré de la *City Hall School* de Calgary, mentionné précédemment.

Cette semaine sur le thème de la participation citoyenne serait l'occasion idéale pour la Ville et ses partenaires du milieu social et communautaire d'encourager les différentes formes de participation citoyenne. Grâce à un soutien financier et technique adéquat, ces organismes jeunesse auraient l'occasion d'offrir à leur clientèle des activités d'initiation, de formation et de perfectionnement en lien avec la participation citoyenne. Ces deux recommandations sont en lien direct avec les orientations de la Stratégie jeunesse à l'égard de la gouvernance et de l'engagement citoyen, notamment parce qu'elles favorisent la mise sur pied d'actions et de stratégies concertées entre la Ville et les grands partenaires montréalais.

### **RECOMMANDATION 4**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL ORGANISE ANNUELLEMENT, DE CONCERT AVEC LES ORGANISMES MONTRÉLAIS INTÉRESSÉS, UNE SEMAINE MONTRÉLAISE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ET CONTRIBUE AU FINANCEMENT D'ACTIVITÉS D'INITIATION, DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT EN LIEN AVEC LA PARTICIPATION CITOYENNE RÉALISÉE PAR DES ORGANISMES JEUNESSE DANS LE CADRE DE CETTE SEMAINE THÉMATIQUE.*

Les élections générales municipales sont une occasion privilégiée d'informer les jeunes sur le fonctionnement du processus électoral et les façons d'y participer. Plusieurs postes de scrutateurs et de secrétaires de bureau de vote doivent être pourvus à chaque élection générale, fournissant aux jeunes une belle occasion de se familiariser avec le processus électoral, tout en étant payé pour le faire.

## **RECOMMANDATION 5**

*QU'ÉLECTION MONTRÉAL METTE SUR PIED UNE CAMPAGNE DE RECRUTEMENT CIBLANT LES JEUNES MONTRÉALAIS POUR L'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉLECTORAL LORS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES.*

### **Information sur les candidats et les programmes**

Des études menées par Howe, Johnston et Blais ont conclu que les jeunes connaissent mal non seulement la politique en général, mais également les campagnes électorales. Les jeunes sont moins susceptibles que leurs aînés d'établir les différentes positions des partis politiques, même sur des questions qu'ils jugent prioritaires.

Le CjM est d'avis que l'élaboration d'un outil électronique d'aide au vote (e.g, [la Boussole électorale](#)), par exemple, permettrait aux jeunes Montréalais d'en apprendre davantage sur les plateformes des partis politiques, de stimuler la discussion sur une variété d'enjeux et d'encourager la participation électorale. En Finlande, ce genre d'outil, conçu au milieu des années 1990, représente la source d'information électorale la plus importante des jeunes électeurs et aide une large proportion des utilisateurs à décider pour qui voter.

## **RECOMMANDATION 6**

*QU'ÉLECTION MONTRÉAL DIFFUSE UNE INFORMATION NEUTRE ET ADAPTÉE AUX PRÉOCCUPATIONS DES JEUNES MONTRÉALAIS SUR LES DIFFÉRENTS PARTIS POLITIQUES ET LEURS PLATFORMES EN VUE DES ÉLECTIONS DE 2013, NOTAMMENT PAR L'ÉLABORATION D'UN OUTIL ÉLECTRONIQUE D'AIDE AU VOTE.*

### **Mobilisation des partenaires**

La mobilisation d'organismes partenaires peut être une bonne façon de joindre des jeunes par l'intermédiaire des nouveaux canaux de communication. La Ville de Toronto, par exemple, s'est engagée de manière importante à sensibiliser les jeunes Torontois lors de l'élection municipale de 2010.

Le Service des élections de Toronto a formé, en l'espace de trois mois, un réseau de plus de 40 organismes partenaires voulant faire participer les jeunes à l'élection municipale. Ce réseau comprenait des organismes d'aide aux jeunes, des organismes communautaires, des établissements d'enseignement postsecondaire, des associations étudiantes et d'autres organismes à but non lucratif. Plusieurs de ces organismes n'avaient jamais participé à une initiative de mobilisation électorale auparavant.

Nous sommes d'avis que l'établissement d'un réseau de mobilisation des jeunes pourrait être reproduit à Montréal et contribuer à augmenter la participation électorale des jeunes.

#### **RECOMMANDATION 7**

*QU'ÉLECTION MONTRÉAL ÉTABLISSE UN RÉSEAU DE MOBILISATION DES PARTENAIRES CONCERNÉS PAR LA PARTICIPATION CITOYENNE DES JEUNES MONTRÉLAIS EN VUE DES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES MUNICIPALES ET Y JOUE UN RÔLE PROACTIF D'INFORMATION ET DE COORDINATION.*

### **Disponibilité des données**

La rédaction de cet avis nous a permis de constater qu'il n'existe pas de données précises concernant le vote des jeunes aux élections municipales, à Montréal et dans l'ensemble du Québec. La table de concertation Jeunes et démocratie municipale partage cette même préoccupation<sup>2</sup>, et l'obtention de données sur le taux de participation des jeunes aux élections municipales québécoises figure à son plan d'action de 2012-2015.

Il est important que les données colligées permettent d'analyser le taux de participation électorale des jeunes des différents arrondissements montréalais afin de bien cibler les interventions futures. De plus, il est primordial que cette initiative se répète à chaque élection générale municipale, afin de documenter l'évolution du taux de participation électorale dans le temps.

#### **RECOMMANDATION 8.**

*QU'ÉLECTION MONTRÉAL, EN COLLABORATION AVEC LE MAMROT ET LE DGEQ, DOCUMENTE LE TAUX DE PARTICIPATION ÉLECTORALE DES JEUNES MONTRÉLAIS À TOUTES LES ÉLECTIONS MUNICIPALES GÉNÉRALES.*

---

<sup>2</sup> La table de concertation Jeunes et démocratie municipale, sous l'égide du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), rassemble les différents partenaires municipaux québécois autour des enjeux liés à la participation des jeunes. Ce groupe de travail élabore notamment des stratégies afin de favoriser les mises en candidature de jeunes lors des élections municipales.

## **2. LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE**

Comme nous l'avons mentionné dans la dernière section, la baisse constante des taux de participation électorale s'explique par une plus faible participation des nouveaux électeurs, les jeunes. Toutefois, bien qu'une partie des jeunes se désintéressent de la participation politique, il serait faux de dire qu'ils ne sont nullement intéressés par toute forme de participation citoyenne. Le vote n'est pas la seule forme de participation politique et la participation politique n'est pas la seule forme de participation citoyenne.

Lorsque nous parlons de participation citoyenne, nous nous référons d'abord à la dimension civique de la citoyenneté, notamment aux libertés de parole et d'association, à la liberté religieuse, à l'égalité devant la loi et au droit de propriété. Exprimer son opinion dans un média ou lors d'une assemblée publique, signer une pétition et participer à une manifestation sont autant d'activités citoyennes. La participation citoyenne implique donc que l'on peut discuter, donner son opinion sur la vie politique ou manifester son opposition ou son appui à une cause. Il s'agit d'une forme de participation citoyenne désignée par les expressions « participation démocratique » et « participation publique ».

La participation des jeunes emprunte également la voie de la participation à une foule de regroupements et associations. Ce que nous appelons dans cet avis « participation sociale » renvoie à la participation des jeunes à des associations et mouvements de la société civile qui cherchent à défendre et à faire reconnaître des droits sociaux, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale.

### **2.1 LE WEB : UN NOUVEL ESPACE DE PARTICIPATION**

Le développement des nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, telles qu'Internet et les médias sociaux, a affecté la participation démocratique et sociale des jeunes. Malgré leurs faibles taux de participation électorale, les jeunes sont disposés et aptes à participer à des activités politiques sur les médias sociaux. Ils participent moins qu'autrefois aux activités des partis politiques, mais beaucoup d'entre eux signent des pétitions en ligne ou relaient des vidéos à teneur politique.

#### **Le défi de la centralisation de l'information**

Le Web offre des moyens de communication que les jeunes connaissent bien et a souvent été considéré comme un remède miracle, capable de vaincre le désengagement des jeunes. En réalité, la prolifération de sites Web et d'applications de médias sociaux ciblant les jeunes a entraîné la création d'un nombre incroyable de stratégies Web dont la valeur n'est pas toujours claire.

Le Conseil jeunesse a déjà abordé cette problématique dans son avis *De la parole aux actes : informer, impliquer, intégrer* qui traite de la communication entre la Ville de Montréal et les jeunes. Le Conseil y fait le constat qu'il manque à la Ville de Montréal une stratégie transversale de communication jeunesse. À la lumière de notre enquête et des intervenants rencontrés, la mise sur pied d'un portail jeunesse regroupant l'information de la Ville de Montréal et de ses partenaires s'avère plus que jamais nécessaire pour joindre les jeunes et garder un contact continu avec eux.

L'Espace jeunesse, un nouveau portail Web lancé en même temps que la Stratégie jeunesse montréalaise, pourra, nous l'espérons, accomplir ces fonctions. Le défi de la Ville sera de rendre ce site Web dynamique, intéressant et actuel, ce qui implique que les arrondissements et la Ville centre y versent du contenu régulièrement. Les sites Internet qui ne sont pas mis à jour peuvent constituer un « répulsif » pour les jeunes, car Internet demeure une source d'informations privilégiée. Les jeunes s'attendent à consulter des sites attrayants et actualisés.

#### **RECOMMANDATION 9**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL MAINTIENNE ET ANIME L'ESPACE JEUNESSE DE FAÇON À CE QU'IL SOIT VIVANT, DYNAMIQUE ET INTÉRESSANT, ET QU'ELLE ET SES PARTENAIRES JEUNESSE PUISSENT Y CANALISER ET RELAYER L'INFORMATION DESTINÉE À LA JEUNESSE MONTRÉLAISE.*

### **Les données ouvertes**

Avec l'expansion des technologies de l'information et l'augmentation de leur accessibilité, les gouvernements et les organismes publics se font de plus en plus solliciter pour rendre leurs données publiques. Devant l'ampleur du phénomène et les pressions d'organismes comme Montréal Ouvert et Nord Ouvert, certaines municipalités ont pris des orientations et formulé des politiques en conséquence. C'est notamment le cas de la Ville de Montréal qui a lancé une politique et un portail de données ouvertes en octobre 2011 ([donnees.ville.montreal.qc.ca](http://donnees.ville.montreal.qc.ca)). En ouvrant ses données à tous, la Ville de Montréal accepte qu'elles soient partagées dans la communauté et réutilisées à différentes fins.

Dans le contexte d'une société du savoir où le capital numérique est omniprésent, l'accès à des données ouvertes est essentiel à l'exercice d'une participation citoyenne éclairée. Nous croyons que le prochain grand défi auquel fera face la Ville sera d'implanter une culture de la diffusion dans les différents services municipaux et de leur attribuer les ressources nécessaires afin que les citoyens aient toute l'information voulue pour participer pleinement aux affaires de la Ville.

## **RECOMMANDATION 10**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL ET SES ARRONDISSEMENTS RENDENT ACCESSIBLE SUR LE PORTAIL DES DONNÉES OUVERTES L'ENSEMBLE DE LA DOCUMENTATION PERTINENTE POUR L'EXERCICE D'UNE PLEINE PARTICIPATION CITOYENNE.*

## **2.2 MONTRÉAL ET LA PARTICIPATION PUBLIQUE DES JEUNES**

L'implication des citoyennes et des citoyens donne une vitalité à leur quartier, à leur ville. En ce sens, la Ville de Montréal cherche non seulement à informer la population montréalaise, mais également à l'écouter et à l'inciter à participer à la gestion de leur Ville. Face à des enjeux publics de plus en plus complexes, la participation des citoyens aux processus décisionnels permet de bonifier les projets et les politiques de la Ville, tout en valorisant l'implication des citoyens dans l'espace démocratique entre les élections. De plus, une collaboration accrue entre la population et les élus permet une meilleure compréhension des rôles et responsabilités de chacun, tout en ayant l'avantage d'augmenter la confiance réciproque.

### **La consultation publique et les jeunes Montréalais**

Il existe plusieurs façons pour les Montréalais de prendre part aux décisions de leur Ville. La principale forme de participation publique proposée par une municipalité est sans doute la consultation publique. La consultation peut prendre plusieurs formes et varie selon le mandat de l'instance de participation, son fonctionnement, l'objet de la consultation, les personnes invitées à participer, etc. La participation publique constitue toutefois un monde inconnu pour plusieurs jeunes montréalais. Ils méconnaissent les règles de la délibération démocratique ainsi que les différentes institutions municipales. Participer à un exercice de consultation publique, par exemple, exige un certain apprentissage qui peut en décourager plus d'un.

Pour favoriser la participation citoyenne des jeunes Montréalais, il ne suffit pas de leur en donner le goût et la capacité. Il faut également leur offrir des occasions de participation réelles, intéressantes et accessibles. Pour intéresser les jeunes plus marginalisés, dont les préoccupations sont davantage axées sur leurs besoins primaires, il faut simplifier le propos, relâcher le protocole et aller les rencontrer là où ils se trouvent.

L'adoption de formules de consultation innovantes et adaptées aux besoins des jeunes est donc à privilégier. La consultation publique itinérante intitulée « Les communications entre la Ville et les jeunes : information, services et participation citoyenne », tenue à l'automne 2010 par la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens, en est un bon exemple. Réalisée en collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal, cette consultation publique itinérante s'est déroulée à la manière d'un forum de discussion. Lors de chacune des

quatre séances publiques, la discussion a suscité de multiples interventions du public et la plupart des participants ont fait plus d'une intervention.

Le CjM est d'avis que la Ville de Montréal doit multiplier ce genre d'initiatives afin de rejoindre de nouvelles clientèles jeunesse, qui n'ont pas l'habitude de participer aux consultations publiques se déroulant dans un cadre formel avec le décorum qui y est lié.

### **RECOMMANDATION 11**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL CONCRÉTISE SA PROPOSITION D'ACTION PRÉSENTÉE DANS LA STRATÉGIE JEUNESSE MONTRÉLAISE ET QU'ELLE FAVORISE L'ADOPTION DE FORMULES CONVIVIALES DE CONSULTATION PUBLIQUE LORSQUE CELLE-CI CONCERNE LES JEUNES.*

## **Place des jeunes Montréalais dans les lieux décisionnels**

Une multitude d'institutions d'enseignement, de groupes communautaires et d'organismes de toutes sortes, dirigés par des conseils d'administration, des comités exécutifs ou autres instances, jouent des rôles très importants dans la vie des jeunes Montréalais. Toutefois, bien que les jeunes représentent une proportion importante de la population montréalaise, leur présence dans ces lieux décisionnels est très faible.

La présence des jeunes sur les instances décisionnelles est importante non seulement par souci de représentativité, mais également par le fait qu'ils sont touchés par les décisions prises par ces organismes. À titre d'exemple, les 12 à 30 ans représentent environ 40 % des usagers de la Société de transport de Montréal (STM). La création d'un siège réservé à cette clientèle au sein du conseil d'administration de la STM, en avril 2012, semblait donc tout à fait appropriée. Ces lieux de pouvoir constituent pour plusieurs jeunes une réelle occasion de faire entendre leur point de vue, d'acquérir de l'expérience et des connaissances, tout en partageant leur énergie et leur dynamisme.

Le Conseil jeunesse de Montréal voit dans la pratique des sièges réservés une réelle solution pour permettre aux jeunes d'intégrer les lieux décisionnels. Cette solution, qui peut sembler contraignante, s'avère pourtant la seule permettant de s'assurer que tous les organismes municipaux et paramunicipaux de Montréal feront une place aux jeunes dans leurs instances.

### **RECOMMANDATION 12**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL CONCRÉTISE SA PROPOSITION D'ACTION PRÉSENTÉE DANS LA STRATÉGIE JEUNESSE MONTRÉLAISE ET QU'ELLE RÉSERVE DES SIÈGES AUX JEUNES MONTRÉLAIS SUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX ET PARAMUNICIPAUX.*

## **2.3 LA PARTICIPATION SOCIALE DES JEUNES**

La citoyenneté a aussi une dimension sociale qui renvoie aux droits sociaux et à des conditions d'existence convenables. La citoyenneté sociale n'implique pas uniquement la reconnaissance de tels espaces, mais aussi la possibilité par l'action politique de les maintenir, de les protéger, de les créer. C'est pourquoi la citoyenneté sociale, une troisième forme de participation citoyenne, est liée à la participation à la société civile. Elle ne se manifeste pas par une participation dans les partis politiques ou les instances municipales, mais plutôt par une implication au sein d'associations et de mouvements plus ou moins organisés qui cherchent à défendre et à faire reconnaître des droits sociaux.

Bien qu'il ne soit pas directement de la responsabilité de la Ville de Montréal d'encourager la participation aux associations et aux mouvements de la société civile, nous sommes d'avis que la Ville et la société civile ont tout à gagner à encourager toutes les formes de participation citoyenne.

## **2.4 PISTES DE RÉFLEXION POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE DES JEUNES MONTRÉLAIS**

### **Diffuser de l'information en langage clair et accessible**

L'information constitue une condition essentielle à la participation citoyenne aux affaires municipales. Pour que leur engagement soit éclairé et leur participation, utile, les citoyens doivent comprendre, d'une part, les enjeux sur lesquels ils sont invités à se prononcer et, d'autre part, le mandat et les activités des instances et des services de la Ville, sans compter les processus de consultation et de participation qui doivent également être compris.

Malgré les efforts déployés par les différents organismes de consultation de Montréal pour joindre le plus de Montréalais possible, la complexité inhérente à certains dossiers peut limiter la participation de certains citoyens. Pour favoriser la participation démocratique et sociale des jeunes, particulièrement ceux qui ont des difficultés de lecture et de langage, l'utilisation d'un langage clair est à privilégier.

Écrire dans une langue claire et simple, cela veut dire énoncer le message de façon que les destinataires puissent le comprendre immédiatement, dès la première lecture. Elle exclut le jargon et fait une utilisation minimale des termes techniques, d'une manière qui ne prête pas à confusion et qu'un public peut comprendre rapidement et facilement.

Plusieurs organismes publics du Québec, du Canada et dans le reste du monde privilégient déjà l'utilisation d'un langage clair et simple dans toutes leurs communications avec le public. Nous sommes d'avis que des communications claires de la part de leur municipalité donnent aux

citoyens le sentiment de traiter avec un gouvernement ouvert et accessible qui souhaite réellement leur participation.

### **RECOMMANDATION 13**

*QUE LES DOCUMENTS MUNICIPAUX PRODUITS PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA VILLE ET DE SES ARRONDISSEMENTS SOIENT RÉDIGÉS EN LANGAGE CLAIR AFIN DE JOINDRE PLUS DE JEUNES MONTRÉLAIS.*

## **Le suivi des recommandations**

Le suivi est une étape essentielle pour démontrer la crédibilité des activités de consultation ou de participation citoyenne. Il permet, entre autres, aux citoyens de constater l'utilité de leur participation.

Il est important que les citoyens impliqués dans une commission permanente, un comité consultatif ou ayant participé à une consultation publique puissent être informés des résultats des travaux, des réactions et des engagements du comité exécutif à l'égard de leurs recommandations. Sans l'obligation d'une réponse rapide et d'un suivi, l'exercice démocratique n'a pas de portée concrète pour les commissaires, les intervenants et les citoyens. Ceux-ci se demandent à quoi a réellement servi leur participation puisqu'ils ne voient pas de changements véritables à la suite de leur participation. En fournissant une réponse officielle et en effectuant un suivi, le processus de consultation des citoyens gagne en crédibilité et encourage la participation.

### **RECOMMANDATION 14**

*QUE LE COMITÉ EXÉCUTIF DE MONTRÉAL S'ENGAGE À RÉPONDRE AU DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS D'UNE COMMISSION PERMANENTE, D'UN COMITÉ CONSULTATIF OU DE L'OCPM DANS UN DÉLAI DE 90 JOURS ET À EN TRANSMETTRE LES RÉSULTATS AUX PARTICIPANTS.*

## **Formation à la consultation et participation publique**

Les pratiques de consultation et de participation publiques ont pris beaucoup d'ampleur au cours des 30 dernières années. Plus que jamais, les Montréalais souhaitent être mieux informés, être consultés en amont et participer activement à l'élaboration des projets qui affecteront leur qualité de vie. Il est désormais incontournable de consulter les citoyens pour les différents services et arrondissements de la Ville.

C'est pourquoi nous croyons qu'il est important que les professionnels et gestionnaires de la Ville de Montréal soient formés à la participation citoyenne. Dès l'étape de la conception de plans, de projets ou de politiques municipales, il faut considérer l'opportunité d'une consultation ou d'une participation publique. Trop souvent, les pouvoirs publics ont présumé de l'acceptabilité sociale de leurs projets et ont par la suite fait face à une résistance imprévue des citoyens.

**RECOMMANDATION 15**

*QUE LA VILLE DE MONTRÉAL FORME LES EMPLOYÉS PROFESSIONNELS ET LES GESTIONNAIRES CONCERNÉS À LA CONSULTATION PUBLIQUE ET À LA PARTICIPATION CITOYENNE INCLUANT LA MOBILISATION DES JEUNES.*

## CONCLUSION

La participation citoyenne s'impose de plus en plus comme un incontournable à l'échelle locale. Les citoyens aspirent à se prononcer sur des choix significatifs pour leur milieu et à exercer un pouvoir plus grand dans leur communauté. Les municipalités comme la Ville de Montréal ont également beaucoup à gagner à encourager la participation citoyenne. Valoriser la participation aide à bâtir des collectivités saines, car cela sensibilise aux enjeux locaux et augmente la motivation et la capacité de s'attaquer à ces problèmes, tout en renforçant la fierté d'appartenir à une même communauté.

Mais de l'intention à la participation, le chemin est parfois long. Des compétences sont à acquérir, particulièrement pour les jeunes citoyens qui peuvent avoir besoin d'accompagnement pour appréhender les structures municipales. Bien que la Ville de Montréal ne soit pas seule responsable de l'éducation à la citoyenneté, nous croyons qu'elle a un important rôle à jouer en offrant des opportunités, des occasions et des situations d'apprentissage de l'exercice de la citoyenneté, de ce que c'est qu'être un membre d'une communauté. Elle doit également être en mesure de faire vivre une expérience de participation positive et réelle qui ne démobilisera pas le citoyen ayant choisi de s'engager.

Le présent avis propose des recommandations concrètes et réalistes afin de lever certains obstacles à la participation, en donnant d'abord le goût et les moyens de participer, puis en offrant des occasions de participation citoyenne au plus grand nombre possible de jeunes. Nous croyons que ces recommandations, si elles sont accompagnées d'une volonté politique forte et des ressources nécessaires à leur mise en place, sont de nature à réellement augmenter la participation citoyenne des jeunes Montréalais.

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Qu'Élection Montréal privilégie l'ouverture de bureaux de révision de la liste électorale et de bureaux de scrutin, lorsque la loi le permettra, dans des endroits fréquentés par les jeunes tels que les établissements d'éducation postsecondaire. (p. 10)
2. Que la Ville de Montréal organise une consultation publique pour étudier différents moyens de favoriser la participation électorale, incluant les nouveaux mécanismes de votation et l'abaissement de l'âge du vote à 16 ans. (p. 12)
3. Que la Ville de Montréal étudie la possibilité de mettre en œuvre un programme éducatif inspiré de la *City Hall School* de Calgary, en partenariat avec les commissions scolaires de Montréal. (p. 15)
4. Que la Ville de Montréal organise annuellement, de concert avec les organismes montréalais intéressés, une semaine montréalaise de la participation citoyenne et contribue au financement d'activités d'initiation, de formation et de perfectionnement en lien avec la participation citoyenne réalisée par des organismes jeunesse dans le cadre de cette semaine thématique. (p. 16)
5. Qu'Élection Montréal mette sur pied une campagne de recrutement ciblant les jeunes Montréalais pour l'embauche de personnel électoral lors des élections générales municipales. (p. 16)
6. Qu'Élection Montréal diffuse une information neutre et adaptée aux préoccupations des jeunes Montréalais sur les différents partis politiques et leurs plateformes en vue des élections de 2013, notamment par l'élaboration d'un outil électronique d'aide au vote. (p. 16)
7. Qu'Élection Montréal établisse un réseau de mobilisation des partenaires concernés par la participation citoyenne des jeunes Montréalais en vue des prochaines élections générales municipales et y joue un rôle proactif d'information et de coordination. (p. 17)
8. Qu'Élection Montréal, en collaboration avec le MAMROT et le DGEQ, documente le taux de participation électorale des jeunes Montréalais à toutes les élections municipales générales. (p. 18)
9. Que la Ville de Montréal maintienne et anime l'Espace jeunesse de façon à ce qu'il soit vivant, dynamique et intéressant, et qu'elle et ses partenaires jeunesse puissent y canaliser et relayer l'information

destinée à la jeunesse montréalaise.  
(p. 22)

**10.** Que la Ville de Montréal et ses arrondissements rendent accessible sur le portail des données ouvertes l'ensemble de la documentation pertinente pour l'exercice d'une pleine participation citoyenne.  
(p. 22)

**11.** Que la Ville de Montréal concrétise sa proposition d'action présentée dans la Stratégie jeunesse montréalaise et qu'elle favorise l'adoption de formules conviviales de consultation publique lorsque celle-ci concerne les jeunes. (p. 24)

**12.** Que la Ville de Montréal concrétise sa proposition d'action présentée dans la Stratégie jeunesse montréalaise et qu'elle réserve des sièges aux jeunes Montréalais sur les conseils d'administration des

organismes municipaux et paramunicipaux. (p. 27)

**13.** Que les documents municipaux produits par les différents services de la Ville et de ses arrondissements soient rédigés en langage clair afin de joindre plus de jeunes Montréalais. (p. 28)

**14.** Que le comité exécutif de Montréal s'engage à répondre au dépôt des recommandations d'une commission permanente, d'un comité consultatif ou de l'OCPM dans un délai de 90 jours et à en transmettre les résultats aux participants. (p. 28)

**15.** Que la Ville de Montréal forme les employés professionnels et les gestionnaires concernés à la consultation publique et à la participation citoyenne incluant la mobilisation des jeunes. (p. 29)